

COMPTE RENDU
SÉANCE
du 02 JUILLET 2021 à 20 h 30

Absent excusé : Julien FAIVRE

Absente : Aude VAN EESBEEK

Secrétaire de séance : Stéphanie GROSJEAN

ORDRE DU JOUR

D76/2021 : RESULTAT APPEL D'OFFRE PLATEAU SURELEVE : DELIBERATION MODIFIEE SUITE A ERREUR MATERIELLE SUR LES MONTANTS

Le Maire présente le résultat de l'appel d'offre effectué par Ingénierie70 pour la création d'un plateau surélevé à hauteur de l'arrêt de bus et de la rue des Combes.

Entreprises	Montant HT	Montant TTC	Observations
STPI	47 630,00 €	57 156,00 €	
PIACENTINI	30 000,00 €	36 000,00 €	
EUROVIA	27 486,55 €	32 983,86 €	
COLAS			Pas de remise d'offre

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de l'entreprise Eurovia soit 27 486,55 € ht auquel se rajoute les frais d'honoraire d'Ingénierie70 soit 2 704,94 € ht pour un total de 30 191,49 € ht et charge le Maire de signer le marché avec cette entreprise.

Pour cette opération, la commune obtiendra :

- 40 % de subvention DETR soit 12 076,60 €
- 26,10 % de subvention sur les amendes de police pour un montant subventionnable de 15 000 € soit 3 916 €.

- 13,69 % de subvention sur l'Aide Départementale de la voirie pour un montant subventionnable de 13 627 € soit 1 866 € + 50 % de bonus 933 €.
- reliquat de l'aide départementale au titre de l'année 2020 : 630 € + un bonus de 50 % 315 €
- Part budget communal, le solde soit 10 454,89 €

Voté à l'unanimité.

D77/2021 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022

Le Maire explique au Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu dans notre commune de janvier à février 2022.

Il est nécessaire de nommer dans un premier temps un coordonnateur communal et un suppléant, puis un agent recenseur.

Après discussion, le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, Monsieur JAMEY Bernard en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2022, Madame MAUFFREY Sandra en qualité de suppléante et Madame MATHIEU Corinne comme agent recenseur.

**D78/2021 : MODIF LOCATION SALLE LAMBERT AJOUT TARIF LOCATION
VAISSELLE**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut revoir les conditions de location de la salle Lambert.

Le Maire propose de fixer un tarif de 40 € pour le week-end et de 25 € pour une journée pour les habitants.

Le Maire propose de fixer un tarif de 15 € pour la location de tables et de chaises pour le week-end.

Le Maire propose de fixer un tarif de 10 € pour la location de la vaisselle pour le week-end.

Le Maire propose de fixer un tarif pour les locations aux personnes extérieures du village de 50 € le week-end et 30 € pour une journée.

Le Maire propose d'instaurer une caution de 200 € en cas de détérioration des locaux, de la vaisselle ou de défaut de nettoyage.

Après discussion le Conseil Municipal accepte ces nouveaux tarifs et charge le Maire de les appliquer.

Voté à l'unanimité.